



# SAV TABLETTES



## COMMENT ASSURER MA TABLETTE ?

Une fois la charte signée lors de la remise, la tablette vous appartient. Votre tablette est garantie 3 ans. Néanmoins, nous vous conseillons de l'assurer contre la casse voire le vol si vous ne disposez pas d'une assurance pour couvrir les appareils mobiles. La Région ne prend pas en charge cette assurance. Celle-ci est facultative et doit être souscrite par la famille.



Directement sur la page d'accueil d'Atrium

Assurer sa tablette numérique l'e-C

N'attendez pas qu'il soit trop tard !

Des tarifs négociés spécialement pour vous...  
Offre réservée aux lycéens et aux professeurs de la Région Sud.

En savoir plus ...



# SAV TABLETTES



## COMMENT ASSURER MA TABLETTE ?

Une fois la charte signée lors de la remise, la tablette vous appartient. Votre tablette est garantie 3 ans. Néanmoins, nous vous conseillons de l'assurer contre la casse voire le vol si vous ne disposez pas d'une assurance pour couvrir les appareils mobiles. La Région ne prend pas en charge cette assurance. Celle-ci est facultative et doit être souscrite par la famille.



Directement sur la page d'accueil d'Atrium

Assurer sa tablette numérique l'e-C

N'attendez pas qu'il soit trop tard !

Des tarifs négociés spécialement pour vous...  
Offre réservée aux lycéens et aux professeurs de la Région Sud.

En savoir plus ...

## QUE FAIRE EN CAS DE DYSFONCTIONNEMENT DE MA TABLETTE ?

Votre tablette est garantie constructeur 3 ans dépôt (pièces et main-d'œuvre, assistance téléphonique standard pour les défauts matériels, réparations effectuées avec expédition du matériel à l'atelier Lenovo). Si vous constatez un défaut matériel de votre tablette, contacter directement le constructeur. L'établissement ou la Région ne peuvent intervenir.

DÉCLARER UNE PANNE directement vers le constructeur à l'aide de la référence (P/N) et du numéro de série de la tablette (S/N)

- En ligne : <https://lec.com-network.fr/#block-sav>
- Par Téléphone :  **0 800 800 087** 

(du lundi au vendredi de 08h00 à 18h00)

Vous trouverez sur le site ATRIUM une carte des points Relai-UPS pour déposer votre tablette vers un renvoi en atelier

Directement sur la page d'accueil d'Atrium

Le SAV tablettes numériques l'e-C

Une tablette cassée, en panne... Comment faire ?!

Déclarer un défaut matériel pour une prise en garantie constructeur

En savoir plus ...



## QUE FAIRE EN CAS DE DYSFONCTIONNEMENT DE MA TABLETTE ?

Votre tablette est garantie constructeur 3 ans dépôt (pièces et main-d'œuvre, assistance téléphonique standard pour les défauts matériels, réparations effectuées avec expédition du matériel à l'atelier Lenovo). Si vous constatez un défaut matériel de votre tablette, contacter directement le constructeur. L'établissement ou la Région ne peuvent intervenir.

DÉCLARER UNE PANNE directement vers le constructeur à l'aide de la référence (P/N) et du numéro de série de la tablette (S/N)

- En ligne : <https://lec.com-network.fr/#block-sav>
- Par Téléphone :  **0 800 800 087** 

(du lundi au vendredi de 08h00 à 18h00)

Vous trouverez sur le site ATRIUM une carte des points Relai-UPS pour déposer votre tablette vers un renvoi en atelier

Directement sur la page d'accueil d'Atrium

Le SAV tablettes numériques l'e-C

Une tablette cassée, en panne... Comment faire ?!

Déclarer un défaut matériel pour une prise en garantie constructeur

En savoir plus ...

